



**UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
PARIS II**

DROIT - ÉCONOMIE - SCIENCES SOCIALES

12, PLACE DU PANTHÉON - 75231 PARIS CEDEX 05

**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**



La théorie des relations internationales

*Une base pour penser le monde
contemporain*

*Etude critique de la thèse de
Monsieur Bertrand LANG*

Mémoire de géopolitique
du Lieutenant de Vaisseau Jugoslav JOZIC
dans le cadre du séminaire "Penser la crise"

Directeurs : M. Jean-Paul JOUBERT
M. Jean-Jacques ROCHÉ

Mai 2002

FICHE DE PRESENTATION

1. La théorie des relations internationales : une base pour penser le monde contemporain

1. Lieutenant de vaisseau Jugoslav JOZIC, Croatie
1. 21 mai 2002
2. Division A, groupe A4
3. Mémoire de géopolitique
4. Avec l'effondrement de l'Union Soviétique, le monde bipolaire a disparu. Aujourd'hui, nous avons un autre système international multipolaire qui est beaucoup plus instable. Le conflit majeur, qui était pendant la Guerre froide toujours possible mais peu probable, est devenu le conflit mineur très probable dans le nouveau système multipolaire. En effet, des divergences, qui étaient gelées dans le monde bipolaire, sont devenues les sources de la crise internationale qui peut dégénérer en guerre. Le monde contemporain est devenu très complexe et très dangereux. La question qui nous intéresse est de savoir si nous avons un instrument pour comprendre cette complexité et expliquer les différents événements politiques parmi lesquels la crise internationale prend une position très importante ? La théorie des relations internationales peut-elle être cet instrument ?

Dans sa thèse « Base d'une analyse prospective des relations internationales » M. Lang étudie la possibilité que la théorie des relations internationales soit la base pour la prévision des événements politiques. Pour expliquer sa position, il utilise l'exemple de l'effondrement de l'Union Soviétique et la disparition du monde bipolaire qu'aucune théorie n'avait prévus. A la fin d'une analyse critique, il donne une réponse négative et constate que les relations internationales n'existent pas mais une politique internationale, elle, existe. Or, le courant des réalistes libéraux pense que les relations internationales existent. En effet, l'Etat peut être identifié comme acteur principal de la vie internationale qui structure les relations internationales. Pour eux, la théorie des relations internationales est un instrument qui permet la compréhension du monde contemporain et l'explication des événements politiques.

6. Mots clés : les relations internationales, la politique internationale, l'Etat, la souveraineté, la sécurité.

SOMMAIRE

Première Partie

L'Etat comme acteur principal des relations internationales

Le principe de la souveraineté et ses prérogatives internationales en question

La souveraineté relative permet la structuration des relations internationales

Deuxième Partie

Le modèle européen est-il dépassé ?

La contestation du modèle étatique unique

La clôture de l'espace et la fonctionnalité du modèle étatique

Le modèle unique de l'Etat occidental, propagé dans le monde entier, permet la structuration
des relations internationales

Troisième Partie

Le perfectionnement du modèle étatique

Les relations internationales ou la politique internationale

La sécurité comme le principe qui structure les relations internationales

INTRODUCTION

Pendant la Guerre froide, le système international était bipolaire. Le monde était divisé idéologiquement et géographiquement entre deux superpuissances. Ce système a été stable « grâce » aux armements nucléaires et au concept de la dissuasion. Le conflit majeur était toujours possible mais peu probable. Avec l'effondrement de l'Union Soviétique, le monde bipolaire a disparu. Aujourd'hui, nous avons un autre système international multipolaire qui est beaucoup plus instable. Le conflit majeur, qui était pendant la Guerre froide toujours possible mais peu probable, est devenu le conflit mineur très probable dans le nouveau système multipolaire. En effet, des divergences qui étaient gelées dans le monde bipolaire sont devenues les sources de la crise internationale qui peut dégénérer en guerre. Le monde contemporain est devenu très complexe et très dangereux. La question qui nous intéresse est de savoir si nous avons un instrument pour comprendre cette complexité et expliquer les différents événements politiques parmi lesquels la crise internationale prend une position très importante ? La théorie des relations internationales peut-elle être cet instrument ?

Le but d'une théorie est d'expliquer une portion de la réalité. Pour accomplir cette mission, il faut d'abord en définir son objet. Cela est particulièrement important parce que l'objet d'une théorie est son lien avec la réalité. En même temps, c'est une condition pour qu'une théorie ait une valeur scientifique. Autrement dit, il faut « délimiter » et « spécifier » son objet par rapport à son environnement. C'est la condition pour voir les faits tels qu'ils sont et les rendre compréhensibles aux interlocuteurs. Le problème que pose la théorie des relations internationales est l'impossibilité d'en définir son objet. Ce n'est pas possible d'une manière directe parce que d'une réalité, qui s'appelle la société des hommes, nous ne pouvons pas séparer un sous-système qui s'appelle les « relations internationales ». Il n'est pas possible de trouver les contours physiques de cet objet et, donc, nous ne pouvons pas le distinguer par rapport à son environnement extérieur. Finalement, les scientifiques n'ont pas trouvé un objet unique et c'est un problème pour la théorisation des relations internationales. Cela a pour résultat des divergences importantes entre les scientifiques au sujet de la théorisation des relations internationales.

Nous sommes arrivés, maintenant, à la question qui nous intéresse. Est-il possible de définir cet objet d'une manière indirecte à partir des acteurs des relations internationales ? Est-ce que

l'Etat peut être identifié comme acteur principal de la vie internationale qui structure les relations internationales ? Finalement, est-ce qu'à partir de cette logique nous pouvons construire un instrument qui va nous permettre la compréhension du monde contemporain et nous servir éventuellement comme la base de la prévision des événements politiques ? Selon l'analyse de M. LANG qui défend une position transnationaliste, la définition de l'objet des relations internationales à partir de l'Etat, comme acteur des relations internationales, n'est pas possible. L'argument est que les conditions qui permettent la structuration des relations internationales ne sont pas accomplies. L'Etat n'est pas suffisamment identifiable comme acteur principal des relations internationales parce que sa souveraineté est en question et le modèle unique de l'Etat occidental n'existe pas. Même si le modèle unique de l'Etat occidental propagé dans le monde entier existe, il n'est pas possible de trouver des fonctions et des caractéristiques communes des Etats qui structurent les relations internationales. Finalement, l'influence des forces transnationales est tellement importante qu'il constate que les relations internationales n'existent pas et que seule une politique internationale peut être identifiée.

Selon M. LANG, la réponse à nos questions est négative. La définition de l'objet des relations internationales à partir de l'Etat n'est pas possible. La théorie des relations internationales ne peut pas servir comme instrument pour comprendre le monde contemporain parce qu'elle n'existe pas. Ce qui existe, c'est une politique internationale.

Pour essayer d'apporter une argumentation critique à la position de M. LANG, et, pour montrer que la structuration des relations internationales est possible à partir de l'Etat comme acteur principal des relations internationales, nous allons utiliser la théorie des réalistes libéraux. Notre but est de montrer qu'à partir de cette logique nous pouvons construire un instrument qui va permettre la compréhension du monde contemporain et expliquer les événements politiques.

PREMIERE PARTIE

1. L'Etat est-il suffisamment identifiable pour être l'acteur principal des relations internationales ?

Pour montrer que l'Etat ne peut pas être suffisamment identifié comme acteur principal des relations internationales, M. LANG met en question la souveraineté de l'Etat. En effet, il critique la souveraineté absolue conçue par des réalistes classiques. Or, les réalistes libéraux ont une autre vision de la souveraineté relative qui est évolutive et flexible. Selon les réalistes libéraux, la souveraineté relative permet la structuration des relations internationales et, ainsi, l'Etat peut être suffisamment identifié pour être acteur principal des relations internationales.

1.1 Le principe de la souveraineté en question ?

Au début de sa critique du modèle étatique, Monsieur LANG pose la question suivante:

« Nous devons nous demander si l'Etat, comme concept, peut être suffisamment identifié, sans ambiguïté, pour pouvoir, effectivement, définir l'ensemble de la communauté des quelques 190 états. »¹

Dans son analyse, M. LANG définit ainsi l'Etat :

« L'Etat est communément défini comme une collectivité qui se compose d'un territoire et d'une population soumis à un pouvoir politique organisé ...(il) se caractérise par la souveraineté »²

Pour lui, la faiblesse du modèle étatique se trouve dans le principe de la souveraineté et il le met en question. Il faut dire que c'est une critique de fond puisque pour les réalistes la souveraineté est le principe d'organisation qui permet la structuration des relations internationales. Si M. LANG avait raison en remettant en question la notion de souveraineté,

¹ Lang Bertrand, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998 p 82

² op.cit, p 78

le modèle étatique en perdrait son sens. Quelques extraits de sa thèse peuvent ici nous servir à illustrer son attitude négative envers le fonctionnement réel du principe de la souveraineté.

« Les gouvernements de tous les pays du monde sont-ils aujourd'hui réellement indépendants et capables d'exercer librement les prérogatives dont ils sont titulaires ? »³

« On ne peut s'empêcher de douter de l'effectivité de la souveraineté de certains micro-Etats dont la faiblesse démographique, entraînant une faiblesse en terme de puissance, laisse craindre une incapacité de résister aux pressions exercées par d'autres intérêts. La réalité étatique de certains de ces Etats risque de pouvoir être contestée. »⁴

«... on peut se demander si tous les Etats de la planète sont dotés d'un gouvernement effectif, c'est-à-dire étant à même de commander leurs citoyens et d'être obéi par eux, sans ingérence étrangère ? »⁵

« La fiction de cette égalité entre les Etats, dans le cadre du système international, est par ailleurs aisément démontrable. Le Conseil de sécurité de l'ONU peut imposer des décisions à l'ensemble de la communauté des Etats. Par ailleurs, les cinq membres permanents disposent d'un droit de veto. Le principe du vote pondéré est une autre illustration de la fiction de l'égalité entre les Etats. »⁶

« Ce qui paraît discutable, c'est d'assimiler les Etats aux individus. Quand la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen déclare que « les hommes naissent libres et égaux en droit », elle postule l'unité et l'identité de la nature humaine à travers chacun de ses membres. La transposition de ce dogme aux Etats est dépourvue de fondement parce qu'elle s'appuie sur un concept abstrait... Partir de cette égalité

³ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, pp 84

⁴ op.cit, p 84

⁵ op.cit, p 84

⁶ op.cit, p 84

purement formelle pour analyser, à travers le système inter étatique, les relations internationales, c'est s'engager dans une impasse. »⁷

Il apparaît évident que M. LANG fait la critique de la souveraineté conçue par les réalistes classiques. Cette souveraineté est figée, et, est la « compétence de compétence », la souveraineté absolue. Avec cette vision de la souveraineté, nous pouvons vraiment remettre en question la fonctionnalité du modèle étatique d'aujourd'hui. Or, les réalistes libéraux ont un autre concept de la souveraineté. Notre but est de montrer que le concept de la souveraineté conçu par les réalistes libéraux n'est pas figé mais évolutif et dialectique et qu'il permet la structuration des relations internationales en offrant la possibilité d'identifier l'Etat comme acteur principal de ces relations internationales.

1.2 La souveraineté relative des réalistes libéraux

Les premiers réalistes ont conçu le principe de la souveraineté comme une compétence de compétence, comme un principe absolu, comme un bloc rigide. Avec cette conception, nous ne pouvons pas expliquer la réalité des relations internationales d'aujourd'hui d'une manière suffisamment efficace et réelle. Or, ce sont les réalistes libéraux qui ont conçu une nouvelle approche de la souveraineté. La vision de la souveraineté élaborée par les réalistes libéraux a une nature évolutive et dialectique. Il ne s'agit pas de compétence de compétence ni d'un bloc rigide. Au contraire, c'est une notion floue et évolutive, relative et non absolue. En effet, c'est grâce à sa nature dialectique que la flexibilité devient la caractéristique importante des relations inter étatiques. La souveraineté est ainsi le principe d'organisation de la vie internationale. Ce qui est particulièrement important, c'est que la souveraineté est le principe qui permet la structuration des relations internationales. En effet, la souveraineté trouve sa relativité dans le pacte social d'origine et dans la relativité de ses éléments constitutifs. Nous allons présenter les analyses de la relativité des éléments constitutifs de la souveraineté et des prérogatives de la souveraineté à l'extérieur. Selon les réalistes libéraux, ces analyses montrent que la souveraineté relative est le principe d'organisation qui permet la structuration des relations internationales. Finalement, l'Etat peut être suffisamment identifié comme acteur principal des relations internationales.

La relativité de la souveraineté dans le pacte social d'origine

⁷ op.cit, p 84

La souveraineté est une notion qui date du XVème siècle. Le but de la création de la souveraineté était alors de mettre fin au monde du Moyen-Age. Autrement dit, il s'agissait de mettre fin au monde de la souveraineté croisée entre le Pape et le Roi.

Dans les conditions de l'état de nature, le recours à la force était quotidien et même la condition de survivre. Avec le pacte social, l'homme a déposé les armes et a rendu le monopole de la violence légitime à l'Etat. En revanche, l'obligation de l'Etat était d'assurer la paix civile. La condition, pour accomplir cette mission, était d'assurer le respect de la loi sur son territoire. Pour ce faire, l'Etat avait le droit légitime de recours à la force. Or, le pouvoir du prince n'était jamais le pouvoir absolu. En effet, c'est le pacte social qui relativise la souveraineté et le pouvoir du prince. Le pacte social ne permettait pas au roi d'avoir le droit de vie et de mort. Le roi n'a pas le droit de demander, même à un condamné, de se blesser lui-même, de se priver de la nourriture ou des médicaments qui sont nécessaires pour la vie. Cela signifie que le pouvoir du roi n'était pas absolu mais bien limité. La conclusion est que nous pouvons trouver des limitations de son pouvoir dans le pacte social des origines. Finalement, la souveraineté d'aujourd'hui n'est pas un pouvoir absolu mais bien également limité avec le respect du droit de l'homme à l'intérieur et du droit international à l'extérieur. La preuve que la souveraineté n'est pas un principe absolu mais évolutif et dialectique tient en ce que les réalistes libéraux recherchent dans l'analyse de la relativité de ses éléments constitutifs.

La relativité des éléments constitutifs de la souveraineté

Les éléments de la souveraineté sont :

- la population ;
- le territoire ;
- le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et la non ingérence.

L'Etat et la population : la nationalité et la citoyenneté.

Il y a une double relation de nécessité entre la population et l'Etat. Ce lien est très fort.

Avant l'apparition de l'Etat, l'homme a vécu dans l'état de nature. Il a vécu dans l'anarchie où la violence était présente toujours et partout. Le moyen privilégié pour régler des conflits et pour satisfaire les intérêts égoïstes des individus, était le recours à la force. Pour mettre fin à la violence et pour assurer la paix civile, l'homme a fait un pacte social avec l'Etat.

Désormais, l'Etat est l'acteur qui permet la « fabrication » d'une paix durable dans les relations intérieures. Sans Etat, la paix civile n'est pas possible.

La deuxième relation entre l'Etat et la population est de l'ordre juridique. La population, sans Etat, est un peuple qui cherche à se transformer en une nation. Le peuple a ses références dans des racines communes. Or, le peuple n'est pas une notion juridique. Pour qu'un peuple devienne une nation, il faut un Etat !

Finalement, nous pouvons constater que c'est un lien très fort. Si on supprime l'Etat, la paix civile n'existe plus et, en même temps, la population n'a pas le statut de la nation. Il ne faut pas idéaliser cette relation. Il existe de nombreux Etats qui ne sont pas capables d'assurer la paix civile. En même temps, nous avons vu de nombreux peuples qui étaient incapables de se constituer en Etat.

Le plus important, c'est que la relation entre la population et l'Etat n'est pas une relation figée. C'est une relation qui évolue et cette évolution vient de l'extérieur. Les deux liens privilégiés entre l'Etat et la population sont :

- la nationalité ;
- la citoyenneté.

La nationalité offre la protection de la part de l'Etat à l'extérieur et la citoyenneté permet les droits politiques à l'intérieur.

Il est vrai, qu'a priori, c'est l'Etat qui fixe les règles d'appartenance à la nationalité. Elles sont fonction de la démographie. Les règles peuvent changer en fonction d'une immigration irrégulière, non contrôlée par l'Etat. Certains Etats assurent une régularisation pour intégrer cette immigration à la population. Il existe des droits, liés à la nationalité, qui peuvent être modifiés. Un bon exemple, c'est l'évolution de la nationalité en Allemagne. Autrefois, la nationalité était liée au droit du sang. Or, depuis 1993, il y a eu un changement au profit du droit du sol.

La relation entre l'Etat et la population évolue aussi au niveau de la citoyenneté. Au début du XIXème siècle, la citoyenneté a été réservée aux personnes de sexe masculin et suffisamment fortunées. Les femmes, en France, ne sont devenues des citoyens à part entière qu'en 1947.

Aujourd'hui les ressortissants de l'Union Européenne ont le droit de voter aux élections municipales, dans le pays où ils habitent. La citoyenneté est une notion qui se transforme.

En conclusion, nous pouvons dire que deux liens privilégiés unissent l'Etat et la population. Il s'agit de la nationalité et de la citoyenneté. Ce ne sont pas des notions figées mais des notions qui évoluent. Le premier élément de la souveraineté n'est pas un pilier stable mais, au contraire, un pilier qui bouge et qui évolue.

L'Etat et le territoire

Le lien entre l'Etat et le territoire est également très fort. Le territoire est une notion indispensable pour penser les relations internationales puisque les hommes ont toujours combattu pour obtenir un territoire. En effet, le territoire a souvent été la cause de la guerre. Avec l'apparition de l'Etat, nous observons la stabilisation des frontières et la simplification de la carte ethnique du monde. C'est une preuve que l'Etat est le meilleur ou tout au moins le moins mauvais répartiteur de l'espace. La conséquence directe est la diminution des risques de la conflictualité. Avec l'évolution de l'Etat, nous avons la condamnation des guerres de conquête. A ce moment de l'étude, nous avons l'introduction de l'idée que les guerres de conquête doivent disparaître. Finalement, avec l'apparition de l'Etat nous assistons à une relative pacification du monde.

Cette relation est très forte mais en même temps elle est évolutive. La frontière protège le territoire. Or, la frontière est une notion qui change de signification au cours de l'histoire. Pendant la période romaine, c'était un espace désertique et fortifié. Au Moyen-Age, c'est une zone d'échange, peuplée et extrêmement riche. Avec la révolution industrielle, nous avons une fortification politique de la frontière et, en même temps, une libre circulation des marchandises. Aujourd'hui, avec l'espace de Schengen, les frontières ont une nouvelle signification. A travers cette description historique, il est évident que la notion de frontière change de sens et de signification en fonction de la période étudiée. Dans le droit international, la notion de l'intangibilité des frontières est actuellement privilégiée. Historiquement, ce sont les Russes qui ont voulu imposer, après la fin de la Deuxième guerre mondiale, le principe d'intangibilité des frontières. Le but était que les frontières qui étaient le résultat de la Deuxième guerre mondial soient reconnues. Normalement, ce n'était pas acceptable pour l'Allemagne. Mais en ce moment là, l'Allemagne n'avait pas la possibilité de

négocier et c'est la France qui a négocié au nom de l'Allemagne pour que la notion d'inviolabilité soit acceptée au lieu de la notion d'intangibilité. Avec l'inviolabilité, nous avons la possibilité de transformer les frontières des Etats en respectant le droit international et, ce, sans le recours à la force.

La notion d'intangibilité des frontières existe dans le cadre de la Charte de l'ONU mais le droit international évolue et il privilégie la notion de l'inviolabilité. En même temps, la frontière protège le territoire de l'Etat. Or, comme la barrière, elle ne peut pas empêcher que des idées, des informations, des marchandises... la franchissent sans contrôle de l'Etat. Autrement dit, la frontière est pleine de trous et elle ne permet pas assurer le plein contrôle de l'Etat sur la totalité du territoire.

Ainsi, le deuxième élément constitutif de la souveraineté qui est le territoire bouge. La frontière, qui est sa barrière, est perméable et le contrôle de l'Etat sur la totalité du territoire n'est pas possible. La frontière n'a jamais eu la même signification en droit et tout au long de l'histoire. En même temps, le développement du droit international va privilégier la notion d'inviolabilité au lieu d'intangibilité des frontières. En effet, le changement des frontières, sans utilisation de la force et en respectant le droit international, sera, ainsi, rendu possible.

L'organisation interne : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et non-ingérence.

Selon le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tous les peuples ont le droit de s'organiser comme ils le souhaitent. Or, l'exemple des nouveaux Etats qui ont été créés après la dissolution de la Yougoslavie et de l'Union Soviétique, nous montre que cette liberté s'est inscrite dans un cadre très limité. En 1991, l'Europe a fixé les conditions de reconnaissance de ces nouveaux Etats. Nous pouvons dire que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un droit très important mais qu'il est conditionné et limité par la communauté internationale. Au-dessus de la loi de l'Etat, il y a une autre loi supérieure qui a un ensemble de normes et qui dérive de la collectivité internationale. Ces normes internationales s'imposent et deviennent contraignantes pour les Etats. Finalement, l'autonomie pleine et entière de s'organiser librement n'existe plus.

L'organisation interne est liée au principe de non-ingérence. Cela signifie qu'un Etat n'intervient pas dans les affaires d'un autre Etat. Mais la non ingérence s'arrête dès lors que la

collectivité internationale légitime l'intervention dans les affaires d'un autre Etat. Au début du XXème siècle, la notion d'intervention était à la mode. Pendant la Guerre froide, la non ingérence était une règle absolue et il y avait très peu d'interventions. Aujourd'hui, il y en a beaucoup plus que pendant la Guerre froide. Ces interventions prennent des formes multiples. L'intervention peut être réalisée à cause de la fraude électorale, contre les pushistes... Ces interventions sont beaucoup plus nombreuses qu'autrefois.

Il faut dire que le droit est un instrument du pouvoir et qu'il peut être manipulé. Des mutilations du droit peuvent s'opérer au gré des différents intérêts politiques. Autrement dit, nous pouvons poser la question de savoir si une intervention de la communauté internationale est vraiment nécessaire et justifiée? Au cours de l'histoire, plusieurs exemples de manipulation du droit ont prouvé l'ambition de satisfaire des intérêts politiques alors qu'aucun vrai besoin d'intervention de la communauté internationale n'existait réellement.

En conséquence, nous pouvons dire qu'il est évident que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme troisième élément constitutif de la souveraineté, est également tout relatif. La zone de non-ingérence s'est déplacée. Les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes tant que la communauté internationale ne décide pas d'intervenir !

En conclusion, les éléments constitutifs de la souveraineté sont bien :

- le peuple ;
- le territoire et la frontière ;
- le droit des peuple à disposer d'eux-mêmes.

Ce ne sont pas des éléments fixes mais des éléments qui bougent et qui évoluent dans le temps. Avec cette analyse, les réalistes libéraux ont donné la preuve que la souveraineté n'était pas une notion fixe et posée une fois pour toute. C'est une conception de la souveraineté qui est évolutive et qui se transforme dans le temps au gré de l'évolution de l'Etat lui-même.

1.3 Les prérogatives internationales de la souveraineté

La souveraineté une notion dissymétrique et paradoxale.

La souveraineté est une notion dissymétrique parce qu'elle n'a pas la même signification à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etat. A l'intérieur, la souveraineté est un principe de commandement suprême mais qui fonctionne en respectant le droit de l'homme. La souveraineté et ses prérogatives à l'extérieur n'a un sens que si elle parvient à trouver la solution aux divergences entre les Etats. Pour assurer son efficacité à l'extérieur, elle fonctionne sur un principe de consentement. Autrement dit, sa base est celle du respect du droit international et de la liberté des autres Etats.

La souveraineté est une notion paradoxale parce qu'elle se transforme avec l'évolution de l'Etat. Aujourd'hui, les activités humaines que l'Etat doit réglementer, ne sont pas les mêmes qu'autrefois. Un bon exemple peut être trouvé dans les recherches sur l'embryon humain. En effet, c'est l'Etat qui doit établir les règles dans un domaine qui n'existait pas sous cette forme développée il y a encore peu de temps.

Le principe de l'égalité juridique et de réciprocité.

Les prérogatives de la souveraineté dans le domaine des relations internationales sont basées sur le principe de l'égalité juridique. Cela veut dire que chaque Etat, de n'importe quelle taille, de n'importe quelle puissance, est égal sur le plan du droit international. Autrement dit, l'Etat est le dernier arbitre capable d'évaluer les questions de droit et les faits qui le concerne. Ce sont, par exemple, le droit de conclure des traités, le droit d'engager la responsabilité des autres Etats, le droit de participer, sur une base d'égalité, aux organisations internationale...

Dans la vie internationale, le comportement des Etats est lié au respect du droit international et au respect de la liberté des autres Etats.

Du principe de l'égalité juridique découle le principe de la réciprocité qui est la base des relations inter étatiques. Il est incontournable dans les relations internationales parce qu'il donne la possibilité de trouver une solution. Avec le respect de ce principe « donnant-donnant », nous allons abandonner l'avantage à court terme contre un intérêt à long terme. La réciprocité est fondée sur l'égalité suprême des Etats.

Le principe de l'équité.

Quand nous disons l'égalité des Etats, cela ne veut pas dire que tous les Etats ont la même position. Les prérogatives de la souveraineté de l'Etat dans la vie internationale sont basées

sur l'égalité juridique. Or, dans la vie internationale, nous pouvons constater une inégalité de faits. En même temps, cela ne signifie pas que tous les Etats revendiquent toujours l'usage de ce principe d'égalité souverain dans les relations avec les grandes puissances. C'est surtout le cas dans des domaines où une inégalité des moyens disponibles est évidente. Le domaine de l'économie est un bon exemple. Dans ce domaine, nous allons abandonner le principe de l'égalité juridique et de la réciprocité et déroger au droit international à la faveur des Etats pauvres. Le principe que nous allons introduire est le principe de l'équité. Ce principe nous donne la possibilité d'éviter l'utilisation stricte et trop rigide du droit international et de trouver une solution.

La souveraineté, le principe abstrait.

Le principe de la souveraineté est un principe philosophique, un principe abstrait d'autorité suprême sur le corps politique. Le plus important est cette abstraction, parce que le principe de l'égalité juridique n'est pas la réalité. La réalité est une inégalité des faits. Grâce à cette abstraction, nous pouvons envisager que la collectivité humaine est engagée sur une voie vers plus d'égalité entre les hommes. Il faut dire, qu'aujourd'hui, cette égalité entre les Etats n'est pas affirmée mais nous avons besoin d'avoir un objectif à atteindre. Finalement, dans la vie internationale, nous avons la cohabitation d'une légalité juridique dont nous avons besoin et d'une inégalité de fait. Cela nous montre la nature dialectique de la souveraineté. Avec cette nature, la souveraineté nous donne la possibilité d'avancer en résolvant des contradictions qui sont toujours présentes.

Ainsi, nous pouvons voir que le premier principe de l'action de la souveraineté de l'Etat dans la vie internationale, qui est le principe d'égalité juridique, peut être un principe abstrait. Nous pouvons le comprendre s'il fonctionne d'une manière dialectique et qu'il peut résoudre des contradictions. Dans les relations internationales, la notion de la souveraineté n'est importante que dans la gestion des conflits. Finalement, c'est une preuve qu'il y a une volonté d'affirmer le principe d'égalité des Etats. Or, nous nous apercevons, alors, qu'il faut accepter de ne pas évoquer cette égalité des Etats. La flexibilité de la souveraineté dans la vie internationale n'est évidente qu'avec la possibilité d'appliquer son deuxième principe qui est celui de l'équité. Ce principe évite l'emploi rigide du droit international et représente la solution aux problèmes.

1.4 La souveraineté, le principe de la structuration des relations internationales

En défendant la position des transnationalistes M. Lang met en question le principe de la souveraineté de l'Etat. En effet il met en question la souveraineté des réalistes classiques. Or, les premiers réalistes avaient une vision très absolutiste de la souveraineté. Pour Raymond ARON, le problème est qu'il n'y a pas d'alternative à cette conception de la souveraineté. Il aimerait bien qu'il y ait une alternative et une possibilité d'avoir une souveraineté moins rigide mais il n'arrive pas à concevoir un tel modèle. Or, le réalisme libéral a trouvé la solution. Seulement, une approche dialectique de la souveraineté est acceptable. L'approche dialectique est celle dont la flexibilité de la souveraineté est la possibilité d'être efficace dans la résolution des problèmes. Elle n'est pas figée comme dans la théorie des premières réalistes et elle devient un élément évolutif. Avec cette compréhension de la souveraineté des Etats, nous pouvons donner sa chance au modèle étatique de survivre aux épreuves de la situation actuelle dans le monde. Le résultat est que la souveraineté reste la notion centrale pour penser la vie internationale. Elle reste le principe d'organisation de la vie internationale. Elle représente ce principe qui permet la structuration de la vie internationale. Si nous avons toujours la même base pour penser la vie internationale, c'est parce que la souveraineté est un élément qui supporte les contradictions et qui permet à la société d'avancer. L'approche des réalistes libéraux est une approche beaucoup moins rigide de la souveraineté. La souplesse de cette notion a permis à l'Etat de s'adapter, de changer de nature dans le temps et de rester la base du système international contemporain. Les réalistes libéraux sont d'accord avec l'idée que l'Etat d'aujourd'hui est différent de l'Etat qui existait dans les années cinquante. Ils sont d'accord avec les transnationalistes qui pensent que l'Etat d'aujourd'hui a des prérogatives réduites. Mais malgré tout, et, grâce au caractère souple de la souveraineté, l'Etat reste l'acteur de l'organisation du monde. Autrement dit, la souveraineté de l'Etat, comme le principe d'organisation de la vie internationale, n'est pas en question. Les réalistes libéraux ne raisonnent pas en terme de monde « post modern », « post national », mais ils continuent à raisonner en terme classique. Finalement, la souveraineté relative permet la structuration des relations internationales et l'Etat est suffisamment identifiable comme acteur principal des relations internationales.

DEUXIEME PARTIE

2. Le modèle d'Etat européen est-il dépassé ?

M. LANG conteste l'existence d'un modèle unique de l'Etat occidental. Pour lui, ce modèle n'est pas applicable à une large fraction de pays et surtout aux pays où la relation entre l'Etat et la nation n'existe pas. Certains Etats sont mêmes en péril parce qu'ils ne peuvent pas fonctionner sur la base du modèle de l'Etat occidental. Il constate que, même si ce modèle unique s'est répandu partout dans le monde, nous assistons aujourd'hui à sa détérioration importante. En même temps, les citoyens favorisent les forces transnationales qui contournent les institutions étatiques. Pour lui, la structuration des relations internationales, à partir d'un modèle unique de l'Etat occidental, n'est pas possible. Il faut parler d'un « phénomène étatique ». « L'Etat acteur » n'existe pas.

Pour les réalistes libéraux, le modèle unique de l'Etat occidental propagé dans le monde entier existe. Selon eux, il s'est propagé grâce à la clôture de l'espace qui ne permet pas la cohabitation de plusieurs systèmes politiques. En même temps, cette expansion a été effectuée parce que le modèle étatique a fonctionné contrairement aux alternatives. Ce modèle ne fonctionne pas toujours et partout d'une manière parfaite mais il fonctionne. Pour les réalistes libéraux, la propagation du modèle unique de l'Etat occidental dans le monde entier permet la structuration des relations internationales.

2.1. La contestation du modèle unique de l'Etat occidental

Dans sa contestation du modèle étatique, M. LANG a dit :

« Certaines observations amènent à penser que le modèle étatique, plus que de connaître un certain nombre de faiblesses, est soumis à de puissantes forces centrifuges qui le font éclater »⁸

Dans les différentes théories, la base de théorisation des relations internationales est l'Etat occidental comme le modèle unique propagé dans le monde entier. Pour M. LANG, cette

⁸ op.cit, p 86

propagation du modèle unique est la condition pour la structuration des relations internationales. Or, il constate que ce modèle unique de l'Etat occidental ne s'est pas propagé partout dans le monde simplement parce qu'il n'est pas applicable à un large ensemble de pays.

*« Nous constatons une surprenante contradiction. Bon nombre de théorisations des relations internationales utilisent le modèle, d'inspiration juridique, de l'Etat occidental pour dépeindre les acteurs principaux des relations internationales, alors qu'il apparaît tout à fait contestable de généraliser et d'appliquer ce modèle à une large fraction de pays ».*⁹

Il n'est pas possible d'appliquer ce modèle parce que la caractéristique primordiale de l'Etat occidental, le recouvrement entre l'Etat et la nation, n'apparaît pas dans toutes les régions du monde.

*« Le modèle étatique de conception européenne présente une espèce de recouvrement entre Nation et Etat, de sorte que l'on a parfois coutume d'employer l'expression « Etat- Nation ». Or, cette relation n'apparaît pas dans sa forme parfaite dans toutes les régions du monde ; loin s'en faut. »*¹⁰

Oui, constate M. LANG, le modèle de l'Etat occidental s'est propagé dans le monde entier mais néanmoins, il conteste que nous puissions parler de modèle unique lorsqu'il ne s'agit que d'Etats semblables.

*« ... le modèle étatique d'essence européenne s'est propagé à l'ensemble de la planète. Cependant, il serait erroné de se satisfaire d'une telle constatation et de théoriser les relations internationales en partant d'un acteur unique, dans ses formes et ses fonctions, simplement dénommé Etat ».*¹¹

*« Sur cette base, le système international, structuré par ses éléments constituants et les relations qu'ils entretiennent entre eux, serait composé de quelque 190 Etats, de poids différents, dotés de moyens d'intensité variable ; mais semblables sur le plan de leur nature et de leur essence. »*¹²

Selon M. LANG, la structuration des relations internationales aurait été possible si le modèle de l'Etat occidental avait été diffusé sur l'ensemble de la planète et avait été retenu par toutes les forces politiques organisées. Or, ce n'était pas le cas et nous avons une simple

⁹ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, pp 88

¹⁰ op.cit, p 86

¹¹ op.cit, p 87

¹² op.cit, p 87

dénomination des Etats. Tout Etat est comparable à tout autre grâce à un simple facteur multiplicateur.

« Il aurait été possible de connaître effectivement une telle situation si le modèle étatique, conçu en un lieu déterminé, l'Europe, avait diffusé sur l'ensemble de la planète et avait été retenu par toutes les forces politiques organisées. »¹³

« Dès lors, tout Etat serait comparable à tout autre, grâce à une équation établissant une relation entre les deux Etats, en fonction d'un simple facteur multiplicateur. »¹⁴

Même si la propagation du modèle unique de l'Etat occidental a été effectuée, M. LANG pense qu'aujourd'hui nous pouvons constater que la détérioration de ce modèle est considérable. De ce fait, pour M. LANG, l'analyse des acteurs étatiques à partir du seul modèle d'Etat de type occidental est contestable.

« Si la propagation s'est effectivement produit, nous observons, aujourd'hui, une configuration de contestation et de détérioration du modèle dans bon nombre de régions du monde »¹⁵

« Une approche succincte nous montre que le modèle étatique d'essence européenne s'est propagé à l'ensemble de la planète. Cependant, il serait erroné de se satisfaire d'une telle constatation et de théoriser les relations internationales en partant d'un acteur unique, dans ses formes et ses fonctions, simplement dénommé Etat ».¹⁶

Finalement, il constate l'impossibilité d'identifier un type unique d'acteur étatique et même l'échec du modèle occidental.

« Toute en occultant provisoirement l'apparition d'acteurs autres et de développement de nouveaux flux transnationaux, soulignons, pour le moment, l'impossibilité où nous nous trouvons dorénavant d'identifier un type unique d'acteur étatique ».¹⁷

« Comme l'a montré Bertrand BADIE, les conséquences, au niveau de l'ordre international, de la diffusion et de l'échec du modèle occidental d'Etat dans certaines pays sont considérables. »¹⁸

Il constate un échec considérable de ce modèle dans certains Etats qui se trouvent en péril et incapables d'assurer leur existence sur la base du modèle occidental.

¹³ Lang Bertrand, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, pp 87

¹⁴ op.cit, p 87

¹⁵ op.cit, p 87

¹⁶ op.cit, p 87

¹⁷ op.cit, p 87

¹⁸ op.cit, p 87

*« L'échec de la greffe se traduit par la mise en cause du principe de citoyenneté de sorte que, par rapport au référentiel classique, certains Etats se trouvent en péril, incapables d'assurer leur existence sur la base du modèle occidental ».*¹⁹

Les citoyens favorisent des flux transnationaux qui contournent les institutions étatiques et, de cette manière, des bribes importantes de souveraineté échappent aux Etats.

*« L'échec de l'Etat importé, en conduisant à la crise de l'allégeance citoyenne, favorise l'essor des flux transnationaux, c'est-à-dire de relations internationales, plus au moins formalisées, qui contournent les institutions étatiques et ignorent délibérément leur prétention à monopoliser la fonction diplomatico-militaire...incertains dans leur allégeance à un Etat dont ils se sentent étrangers, les individus investissent dans des réseaux de solidarité transnationale...la diffusion du modèle stato-national libère, dans sa faillite et de ses contre-performances, quantité de bribes de souveraineté qui échappent aux Etats, affaiblissent d'autant plus leur capacité et rendent d'autant moins opératoires et efficaces leurs tentatives de réaction sur la scène politique ».*²⁰

Finalement, le résultat de cette analyse, pour M. LANG, est que nous ne pouvons pas parler d'un modèle unique de l'Etat occidental :

*« De ce fait, l'analyse des acteurs étatiques, à partir du seul modèle d'Etat de type occidental, apparaît contestable »*²¹.

Il parle de « distorsion », ou même « d'éclatement », du modèle étatique.

*« Dans sa contestation de l'applicabilité du modèle à la réalité, Marcel Merle fait deux types de remarque. A partir de certaines observations, on peut noter des « distorsions du modèle », à partir d'autres, on constate un véritable « éclatement du modèle »*²²

Selon M. LANG, le modèle unique de l'Etat occidental propagé dans le monde entier et qui permet la structuration des relations internationales, n'existe pas. Finalement, il privilégie la notion « phénomène étatique » parce que « l'Etat acteur » n'existe pas

¹⁹ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, pp 87

²⁰ Bertrand BADIE, *L'Etat importé, Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, pp. 270 et 279

²¹ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, pp 88

²² op.cit, p 83

2.2 L'expansion du modèle unique de l'Etat occidental

Les réalistes libéraux ne sont pas d'accord avec la constatation que le modèle unique de l'Etat occidental n'existe pas et que la structuration des relations internationales, à partir de l'Etat comme acteur principal de ces relations, n'est pas possible. Pour argumenter cette position, les réalistes libéraux utilisent l'idée que la clôture de l'espace ne permet pas la cohabitation de plusieurs systèmes économiques, écologiques et même plusieurs systèmes politiques. Le modèle étatique s'est formalisé au cours de l'histoire et il s'est propagé dans le monde entier. Ils pensent que cette propagation n'était pas forcée. Dans certaines phases d'expansion, le but n'était pas l'Etat du type occidental mais une autre alternative. Or, cette alternative qui a été imaginée, n'a pas vu le jour. Donc, le modèle étatique a fonctionné. Ce fonctionnement n'était pas toujours parfait et l'alternative ne fonctionnait pas du tout. Le modèle de l'Etat occidental servait à assurer des fonctions importantes pour la société que les autres alternatives ne pouvaient pas produire. Il est le meilleur ou le moins mauvais rempart contre l'insécurité, répartiteur de l'espace et un moyen correct d'adaptation de la société aux changements.

La clôture de l'espace

Le modèle de l'Etat occidental s'est formalisé jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Pendant la période de la colonisation, la culture européenne a été imposée aux autres peuples. Ainsi en a été de la culture politique, qui était basée sur le modèle de l'Etat occidental. Avec son administration flexible et avec l'efficacité du principe de compromis sur le plan extérieur, ce modèle politique européen a montré son adaptabilité aux autres cultures.

Pour argumenter l'existence du modèle unique de l'Etat occidental, les réalistes libéraux utilisent l'argument de la clôture de l'espace. Cette clôture ne permet pas la cohabitation des différents systèmes économiques, écologiques mais aussi des différents systèmes politiques. En effet, c'est bien la raison pour laquelle nous avons un modèle unique de l'Etat occidental propagé dans le monde entier. Pour confirmer cette position, des réalistes disent que les Etats sont absolument identiques quant aux tâches. La seule différence est dans leurs capacités pour remplir ces missions. En effet, les finalités auxquelles les Etats aspirent sont les mêmes.

Le monde est trop étroit pour permettre la cohabitation de plusieurs systèmes politiques différents. Finalement, grâce à la clôture de l'espace, le modèle unique de l'Etat occidental existe. Propagé partout dans le monde, ce modèle permet la structuration des relations internationales.

L'expansion du modèle unique de l'Etat occidental

Les traités de Westphalie.

La période du Moyen-Age a été caractérisée par le principe de « l'ecclésiastion universalis imperium mundi ». Le Pape était le représentant de Dieu sur la Terre. Or, en même temps, le roi, d'après le droit divin, a été le roi déjà dans le ventre de sa mère. Cela veut dire qu'il était déjà choisi comme roi. En effet, le Pape s'est contenté de couronner le souverain qui était déjà choisi par Dieu. Pour le Pape, c'était une bonne occasion de s'intégrer dans les affaires intérieures des royaumes. Finalement, c'était le monde de l'ingérence double. Le monde qui a été organisé sur la base de la souveraineté croisée.

Au cours du XVème siècle, il y a une opposition grandissante dans le monde à la souveraineté croisée. Une des preuves de cette opposition est caractérisée par les premières théories de la souveraineté. Or, il fallait beaucoup de temps pour voir l'apparition du nouveau monde que nous appelons le monde Westphalien.

Le modèle étatique est celui qui est apparu lors de l'opposition de Philippe le Bel et du Pape Boniface VIII. Il s'agit du moment où le roi de France s'est opposé à l'intervention du Pape dans les affaires intérieures du royaume. A l'époque, la situation était telle que le roi de France n'était pas souverain sur le territoire de son royaume. Le principe de « l'ecclésiastion universalis imperium mundi » a abouti à des situations extrêmement complexes. Cette situation devient explosive notamment en Europe centrale où les princes protestants se comportent de plus en plus mal. Cette situation a provoqué le début de la guerre de 30 ans. Pendant la guerre qui a duré de 1618 jusqu'à 1648, en Europe, il y avait beaucoup de morts. Le moment très important pour la formalisation du modèle est l'appui que les princes protestants ont trouvé auprès de Louis XIII. Il a justifié son appui avec l'idée de soutenir la conception moderne de la politique. En 1648, avec les traités de Westphalie, nous avons la fin

de la guerre de 30 ans et la formalisation de ce modèle. Ainsi, la formalisation a été faite en réaction à la double ingérence qui était le principe d'organisation politique du Moyen-Age.

Après les traités de Westphalie, nous avons une nouvelle situation et avec cette situation une nouvelle conception de la politique internationale. En même temps, apparaît une nouvelle conception de la politique intérieure. Cette période était une période de guerre. La souveraineté qui n'était plus croisée permettait la possibilité de mettre fin aux affrontements intercommunautaires. L'Europe était vraiment devant une nécessité d'apprendre des communautés nationales, qui vivaient sur le même territoire, à cohabiter pacifiquement ensemble. Après, il fallait apprendre aux communautés nationales à vivre les unes à côté des autres sans faire la guerre. Avec ce changement, le monde du Moyen-Age a commencé à se transformer en un nouveau monde.

De la souveraineté du roi à la souveraineté de la nation

A cette époque là, la souveraineté était incarnée par un personnage. Il s'agissait du roi. Les populations étaient soumises à l'autorité totale du prince. Le problème est que le peuple ne peut pas se reconnaître dans ce modèle. Or, avec l'apparition de l'Etat nation, il y avait une transformation de la souveraineté incarnée dans un personnage en une souveraineté exercée par la nation. L'Etat nation va devenir l'instrument d'identification et d'expression des peuples. Les liens entre l'Etat et le peuple sont très forts. Finalement, c'est le pacte social qui fait que ces liens sont tellement forts. Le peuple a déposé l'armement et donné le droit légitime au recours à la force à l'Etat. En revanche, l'Etat doit assurer la paix civile en utilisant, si nécessaire, cette force. En outre, le peuple est une notion historique mais pas juridique. Avec l'apparition de l'Etat, le peuple devient la nation.

Ce modèle va être accepté et répandu partout dans le monde selon cinq phases :

- la révolution américaine 1776, la révolution française 1789 : ces révolutions ont transformé la souveraineté qui était incarnée dans le personnage du prince en souveraineté de la nation dans son ensemble. Dans ces nouvelles conditions de la vie politique, les individus se sentent solidaires les uns des autres. Ils se sentent comme les propriétaires du bien commun. Il est évident que c'est un moment très fort. Le moment de la création de l'identification individuelle avec la communauté ;

- les indépendances en Amérique Latine : la raison des indépendances en Amérique Latine, au début de XIXème siècle, était la même qu'en Europe. Il y avait des empires qui étaient en déclin et les revendications nationales sont apparues. Concrètement, c'était l'empire espagnol qui était en déclin. Le sens de la souveraineté était sa dimension anti-impérialiste. Cela veut dire que son but était la protection du faible contre le fort. A cette époque là, l'Amérique Latine a le même besoin de souveraineté que l'Europe. Pourquoi l'Etat est-il né en Amérique Latine quand une telle ambition comme objectif n'existait pas ? Pendant la période de colonisation, la culture européenne a été imposée aux peuples de l'Amérique Latine. La culture politique l'a été aussi. En effet, en Amérique Latine, l'ambition d'avoir, à la fin, un modèle étatique, n'existait pas. L'Etat a dû être seulement une phase vers une fédération ou au minimum vers une Grande Colombie. Or, les alternatives qui étaient planifiées, ont échoué. Pendant son cours, M. ROCHE a mentionné l'exemple de l'idée de Bolivar :

« Bolivar a pensé construire la Grande Colombie mais les habitants ont refusé cette possibilité. En Colombie et au Venezuela vivent la même population. Ils ont la même religion, ils parlent la même langue, ils ont la même culture..., mais pourtant ils ont refusé la possibilité de construire un super Etat ».

En effet, avec son organisation interne souple et le principe de compromis vers l'extérieur, le modèle étatique a montré sa fonctionnalité et son adaptabilité aux différentes cultures ;

- les mouvements des nationalistes en Europe : les mouvements des nationalistes, en Europe, ont commencé en 1848. Ils vont s'achever en 1919. Nous avons encore une fois des mouvements qui se sont développés en réaction aux empires en déclin. Précisément, il s'agissait de l'empire Turc et de l'empire Austro-Hongrois. Les Etats, apparus de ce mouvement, n'avaient pas un grand succès. Le modèle Etat nation n'était pas convenable dans ce cas là. Le problème des minorités était présent dans ces régions. Finalement, ils n'avaient jamais appris à vivre ensemble dans une atmosphère tolérante ;
- la période de décolonisation : dans la période de la décolonisation, nous pouvons voir l'apparition de nouveaux Etats. La période des mouvements nationalistes en Europe a donné un mauvais exemple du fonctionnement de l'Etat nation. Or, la période de la décolonisation est néanmoins marquée par la constitution de nouveaux Etats. Quelle peut en être la raison ? Elle semble identique au cas des Etats de l'Amérique Latine. Le but n'était pas la construction d'un Etat de type européen. L'Etat était seulement une étape vers la construction de zones élargies. Cette alternative n'a jamais vu le jour. Elle a échoué et le résultat final était l'Etat. Nous pouvons nous demander pourquoi ? De

nouveau, le modèle étatique a montré son adaptabilité aux différentes cultures et sa fonctionnalité. Il ne faut pas idéaliser les choses parce que l'Etat n'a pas toujours, ni partout, bien fonctionné. L'alternative qui était prévue n'a pas du tout joué son rôle ;

- la création des nouveaux Etats dans les années 90 : la dernière étape de l'expansion du modèle étatique s'est jouée dans les années quatre-vingt-dix avec la dissolution de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie. En dix ans, se sont créés trente Etats nouveaux. En 1989, il y avait 159 Etats, mais aujourd'hui il y en a 189.

Finalement, nous pouvons dire que le modèle étatique est né en Europe. Il s'est propagé dans le monde entier au cours de plusieurs phases. Avec cette courte présentation historique de l'expansion du modèle étatique, il apparaît évident que chaque phase est marquée d'une augmentation du nombre des Etats. Cette augmentation va jusqu'à l'apparition de la notion de la prolifération de l'Etat. Cette expansion n'était pas forcée. La preuve est que dans les différentes périodes, le but n'était pas d'imiter les Européens ni de construire le même modèle d'Etat, mais une autre alternative beaucoup plus large. Or, cette alternative a échoué. Autrement dit, cette expansion du modèle d'Etat occidental dans le monde entier n'était pas forcée mais effectuée à travers sa fonctionnalité. Les réalistes libéraux n'idéalisent pas le fonctionnement du modèle étatique. Il est vrai qu'il ne fonctionne pas partout, ni toujours d'une manière parfaite, mais au moins il fonctionne. Les réalistes disent que l'Etat est un acteur indispensable mais il est toujours inadéquat.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que la fonctionnalité du modèle étatique a provoqué son expansion. La clôture de l'espace a assuré l'existence du modèle unique de l'Etat occidental parce qu'il ne permet pas la cohabitation de plusieurs systèmes politiques différents. Selon les réalistes libéraux, le monde est trop étroit pour cette cohabitation. Finalement, le modèle unique de l'Etat occidental s'est propagé dans le monde entier et permet la structuration des relations internationales. L'Etat reste indispensable pour penser la politique.

2.3 Pourquoi l'Etat a-t-il un rôle central dans les relations internationales ?

Pour cela, il y a trois raisons :

- l'Etat est le meilleur facteur d'adaptation de la société à leur environnement ;
- l'Etat est le meilleur rempart contre l'insécurité ;
- l'Etat est le meilleur répartiteur de l'espace.

L'Etat est le meilleur facteur d'adaptation de la société à son environnement.

Ce peut être un peu étonnant parce que nous avons toujours l'impression que l'Etat fonctionne et évolue lentement. Nous avons souvent l'impression qu'il est difficile de s'adapter, d'une manière efficace aux environnements, avec l'administration étatique. Il faut dire qu'il y a d'autres organismes qui peuvent s'adapter beaucoup plus facilement ; dans certaines circonstances, mais, si nous regardons globalement l'acteur qui donne la meilleure possibilité à la société de s'adapter à long terme à son environnement, il s'agit bel et bien de l'Etat. En même temps, l'Etat est le seul acteur qui s'adapte aux changements pour satisfaire l'intérêt public.

L'adaptation d'Etat peut être provoqué par trois facteurs de changements :

- le changement par causalité ;
- le changement par fonctionnalité ;
- le changement par intentionnalité.

Pour expliquer le changement par causalité, nous pouvons simplement dire qu'il y a un nouvel environnement et une nouvelle situation qui s'imposent. C'est le changement qui s'impose de l'extérieur. Nous sommes obligés de nous adapter ou nous allons disparaître. C'est une situation très dangereuse. Pour s'adapter, l'Etat a deux instruments dont les autres acteurs ne disposent pas et qui sont : la possibilité d'agir sur le temps et la possibilité d'agir avec les moyens budgétaires considérables.

L'Etat a une spécificité dans la réaction aux changements par rapport aux autres acteurs, spécialement, par rapport aux acteurs privés. Pour expliquer cela, nous pouvons faire la comparaison entre le temps de réaction de l'Etat et de l'entreprise dans le cas des changements. L'entreprise n'a pas le temps d'attendre, elle doit réagir tout de suite. S'il n'y a pas de réaction rapide, elle va directement à la faillite. L'Etat ne fonctionne pas sur les principes économiques. Il fonctionne différemment. Un Etat dispose de temps pour réagir.

Pour cela, il peut adapter les changements aux intérêts des différents groupes. Certains groupes, au sein d'Etat, vont vouloir aller plus vite et accélérer les changements et d'autres groupes vont vouloir les freiner. C'est un moment important parce que l'Etat a la possibilité d'établir un tempo d'adaptation qui va convenir à tout le monde.

D'où cette capacité de l'Etat à maîtriser le temps ? L'Etat a des moyens financiers considérables. Il a un budget qui est beaucoup plus important que celui dont disposent les autres acteurs. Aucun acteur ne dispose de capacités financières à l'échelle de celles l'Etat. Avec ces moyens financiers importants, l'Etat a la possibilité de manœuvrer vis à vis de ces changements qui lui sont imposés et qu'il ne peut éviter. Le plus important est que l'Etat, avec ses capacités, peut humaniser ces changements.

Il ne faut pas généraliser trop vite car le problème pour l'Etat est son anticipation sur les événements. Le problème qui suit montre le problème d'une réaction au dernier moment. En même temps, il est vrai que certains acteurs privés peuvent réagir plus efficacement mais le problème est que cette réaction vise à satisfaire l'intérêt privé mais pas l'intérêt public.

Les changements qui s'opèrent par fonctionnalité : dès qu'il y a apparition d'une nouvelle fonction, l'Etat va s'adapter. Le but de cette adaptation est l'amélioration du fonctionnement. La société progresse, la société change. Pour pouvoir répondre aux nouveaux besoins, il faut adapter l'administration aux nouvelles fonctions.

L'adaptation qui intervient par intentionnalité : si nous avons l'intention de faire certains changements dans le future, nous pouvons adapter l'organisation étatique en avance sur ces changements.

L'Etat le meilleur rempart contre l'insécurité.

Pour survivre et pour satisfaire ses intérêts égoïstes dans la période de l'état de nature, l'homme a été obligé de se battre avec les autres hommes. L'utilisation de la force était normale et quotidienne. Or, dans un moment de son histoire l'homme a décidé de déposer les armes et de nouer un pacte social avec l'Etat. Désormais, c'est l'Etat qui a le droit légitime de recourir à la force. Or, l'Etat a l'obligation d'assurer la paix civile. En effet, c'est l'Etat qui va assurer la sécurité de ses citoyens. Autrement dit, c'est l'Etat qui va devenir le meilleur rempart contre l'insécurité. Avec les théories de « fail states », certains critiquent cette

fonction de l'Etat. Ils montrent que dans ce type d'Etat, ce sont des forces de sécurité qui deviennent les principaux facteurs d'insécurité. Il est vrai que des Etats n'assurent pas la paix civile, mais, en général, l'Etat est l'incontournable rempart contre l'insécurité. La raison en est simple. Nous avons déjà dit que l'Etat a été conçu comme l'instrument qui permet la cohabitation des différentes communautés. Autrement dit, le principe de la souveraineté va avoir comme mission d'apprendre aux différentes communautés à vivre en se tolérant les uns à côté des autres. Pour illustrer tous cela, donnons un exemple : pendant les dix dernières années, nous étions témoins de la disparition de l'Etat yougoslave. Cette disparition a été ponctuée par plusieurs guerres et beaucoup de violence. La constitution de l'ex-Yougoslavie de 1974, a garanti à chaque république la possibilité de se séparer et de former son propre Etat. Or, au lieu d'accepter la volonté des peuples Croate et Slovène et de reconnaître la déclaration de la souveraineté de la Slovénie et de la Croatie, la Yougoslavie a déclenché la guerre. Au lieu de faire respecter la constitution, Milosevic a trouvé le prétexte pour faire la guerre.

Nous pensons qu'au lieu de dire que la souveraineté de l'ex-Yougoslavie a disparu il faut plutôt dire qu'elle a été abusée par les forces de sécurité qui sont devenues les premiers facteurs d'insécurité. En effet, l'ex-Yougoslavie, qui n'a pas respecté sa constitution, est devenue un exemple de « fail state ». De toute façon, après la disparition de la souveraineté de l'Etat yougoslave, en Bosnie et Herzégovine, il n'y avait pas d'autre identité étatique suffisamment forte pour assurer la continuité de la souveraineté. Au lieu de vivre en paix civile garantie par le pacte social, le peuple a vécu dans des conditions d'extrême violence. Sans souveraineté de l'Etat, finalement, tout le monde a fait la guerre contre tout le monde. Tous ces événements étaient marqués par de nombreux exemples de violence. Autant, il est tout à fait normal de voir des soldats tomber au combat pendant la guerre, autant il est intolérable de voir tellement de civils massacrés au cours d'une cruelle guerre bosniaque. En effet, il s'agit là de la cruauté de l'état de nature parce que le principe de la souveraineté n'a pas fonctionné. Or, avec l'accord politique des belligérants la guerre s'est terminée rapidement. Avec l'accord de Dayton, nous avons le début de la construction d'un acteur étatique en Bosnie et Herzégovine. Quelle en est la conséquence ? Il est évident que l'apparition de l'Etat a établi la souveraineté et que le niveau de la violence a rapidement diminué. Il y avait une réduction d'emploi de la force. La violence, qui était présente pendant toute la guerre, a simplement disparu.

L'Etat le meilleur répartiteur de l'espace.

Si nous regardons l'histoire, très souvent la cause de la guerre est le nouveau territoire. Or, avec l'apparition de l'Etat moderne, les guerres de conquête vont être condamnées. L'Etat moderne va simplifier la carte ethnique du monde. Le but de l'Etat est d'apprendre aux communautés à vivre pacifiquement à l'intérieur. Dans un Etat bien organisé, nous n'avons plus de luttes violentes entre les communautés.

Pour les réalistes libéraux, l'Etat est le meilleur ou moins mauvais acteur d'adaptation de la société aux différents changements, le meilleur ou moins mauvais rempart contre l'insécurité et le meilleur ou moins mauvais répartiteur de l'espace. Ce sont donc les trois fonctions que l'Etat peut assurer et que les autres acteurs ne peuvent pas assurer d'une manière aussi efficace. Finalement, l'Etat peut être identifié comme un acteur sans lequel nous ne pouvons pas penser la politique et qui a un rôle central dans les relations internationales.

2.4 Le modèle de l'Etat occidental toujours actuel

M. LANG conteste l'existence d'un modèle unique de l'Etat occidental. Pour lui, ce modèle n'est pas applicable à une large fraction de pays et surtout aux pays où la relation entre l'Etat et la nation n'existe pas. Certains Etats sont mêmes en péril parce qu'ils ne peuvent pas fonctionner sur la base du modèle de l'Etat occidental. Il constate que, même si ce modèle unique s'est répandu partout dans le monde, nous assistons aujourd'hui à sa détérioration importante. En même temps, les citoyens favorisent les forces transnationales qui contournent les institutions étatiques. Pour lui, la structuration des relations internationales, à partir d'un modèle unique de l'Etat occidental, n'est pas possible. Il faut parler d'un « phénomène étatique ». « L'Etat acteur » n'existe pas.

Pour les réalistes libéraux, le modèle unique de l'Etat occidental propagé dans le monde entier existe. Selon eux, il s'est propagé grâce à la clôture de l'espace qui ne permet pas la cohabitation de plusieurs systèmes politiques. En même temps, cette expansion a été effectuée parce que le modèle étatique a fonctionné contrairement aux alternatives. Ce modèle ne fonctionne pas toujours et partout d'une manière parfaite mais il fonctionne. Selon les réalistes libéraux nous ne pouvons pas parler d'un « phénomène étatique ». L'Etat est acteur

principal des relations internationales. La propagation du modèle unique de l'Etat occidental dans le monde entier permet la structuration des relations internationales. Autrement dit le modèle de l'Etat occidental n'est pas dépassé mais il est toujours actuel.

TROISIEME PARTIE

3. Le perfectionnement du modèle étatique

Même si nous acceptons l'existence d'un modèle unique de l'Etat occidental qui permet la structuration des relations internationales, pour M. LANG, le perfectionnement de ce modèle n'est pas possible. Nous ne pouvons pas trouver les caractéristiques et les fonctions communes des Etats qui structurent les relations internationales. Finalement, les relations internationales n'existent pas. Ce qui existe, c'est la politique internationale.

Or, les réalistes libéraux ne sont pas d'accord avec cette constatation. Ils ont trouvé ce petit dénominateur commun dans la sécurité. La sécurité représente la finalité d'une action politique qui structure les relations internationales.

3.1 Impossibilité de perfectionner le modèle étatique d'après M. LANG

Dans la première partie, nous avons vu que M. LANG pense que l'Etat ne peut pas être suffisamment identifié pour être l'acteur principal des relations internationales. L'argument est que le principe de la souveraineté est en question. Dans la deuxième partie qui parle du modèle unique de l'Etat occidental, M. LANG pense qu'il n'existe pas et qu'il ne s'est pas propagé dans le monde entier. Ainsi, deux conditions qui peuvent permettre la structuration des relations internationales selon M. LANG ne seraient pas accomplies.

La difficulté d'avoir un modèle unique pertinent réside dans la possibilité de trouver les mêmes éléments constitutifs dans chaque Etat.

*« Pour que le modèle soit pertinent, il faut pouvoir déterminer ses éléments constitutifs et qu'ils se retrouvent dans chaque organisation internationale et Etat réels. Dans le cas contraire, on ne pourrait pas parler de modèle ».*²³

²³ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, pp 101

Or, même si nous acceptons l'existence d'un modèle unique de l'Etat, la structuration des relations internationales est-elle possible ? Là encore, pour M. LANG, la difficulté est dans la possibilité de trouver les mêmes éléments constitutifs qui structurent les relations internationales dans chaque Etat. M. LANG pense que la possibilité de ce perfectionnement est limitée.

*« Peut-on concevoir que d'une notion unique de l'Etat (et des autres acteurs), il demeurerait pertinent de découvrir et d'expliquer les fonctions et des propriétés à partir desquelles se structureraient les relations internationales ? ».*²⁴

*« Ainsi, les limites du perfectionnement d'un modèle sont liées à la capacité de définir un nombre plus ou moins grand de caractéristiques pertinentes communes. »*²⁵

*« L'Etat européen aurait pu éventuellement remplir ces conditions et fournir un modèle ».*²⁶

Finalement, son opinion est négative et il continue avec une explication transnationaliste des relations internationales en donnant la priorité aux « forces transnationales ».

*« Les relations internationales sont composées de flux. Tous n'ont pas pour origine les Etats ; même sous une forme indirecte comme dans le cas des organisations internationales. »*²⁷

Pour illustrer la complexité des relations internationales où il y a d'autres acteurs que l'Etat qui peuvent jouer un rôle important, il cite Marcel MERLE :

*« S'il est relativement facile d'identifier comme acteurs les Etats ou les O.I.G., il est beaucoup plus compliqué de localiser l'origine puis de reconstituer le tracé de toutes les actions et interactions qui constituent le réseau des relations transnationales. A la limite, toute personne ou tout groupe qui détient un moyen d'influence est un acteur potentiel, et devient un acteur occasionnel quand il décide de faire usage de son pouvoir sur-le-champ d'action internationale ».*²⁸

²⁴

²⁵ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, p 101

²⁶ op.cit, p 101

²⁷ op.cit, p 101

²⁸ Marcel MERLE, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 4^{ème} éd., 1988, pp. 385-386.

*« Tout groupe humain, même réduit à sa plus simple expression, c'est-à-dire à l'individu, pouvant, par son comportement, exercer une quelconque influence sur la scène internationale, peut être qualifié d'acteur de celle-ci ».*²⁹

Pour nommer les acteurs non étatiques des relations internationales, il utilise la notion des « forces transnationales » et la définition de Marcel MERLE :

*« Par forces transnationales, on entend les mouvements et courants de solidarité d'origine privée qui cherchent à s'établir à travers les frontières et qui tendent à faire prévaloir leur point de vue dans le système international ».*³⁰

Maintenant, il fait la différence entre l'acteur des relations internationales et des forces transnationales :

*« L'acteur aurait la conscience de son action, dans le domaine international, par référence à un objectif qui se fonderait dans ce champ ».*³¹

*« Par contre, les forces transnationales ne seraient que des acteurs indirects, de second degré, en ce sens que ce serait simplement par contrecoup, que leurs actions, de nature trans-frontières, auraient une incidence sur le cours des relations internationales ».*³²

*« Les forces transnationales pourraient alors être assimilées à des mouvements, des inclinations contraignantes, pour l'action des acteurs « purs » des relations internationales que seraient les Etats et les organisations intergouvernementales ».*³³

A partir de cette analyse, il parvient à la notion de la « politique internationale ».

*« La politique internationale n'est plus seulement déterminée par les rapports entre gouvernements mais également par des forces transnationales échappant partiellement à leur emprise ».*³⁴

« Selon la classification retenue par Charles Zorgbibe on peut les regrouper en deux grandes catégories : »les puissances d'opinion », qu'elles soient de nature politique,

²⁹ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, p 102

³⁰ Marcel MERLE, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 4^{ème} éd., 1988, p.386

³¹ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, p 102

³² op.cit, pp 102-103

³³ op.cit, p 103

³⁴ Pierre DE SENARCLENS, *Relations internationales*, Vol.I, Les acteurs du système international, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1993, p. 139

*religieuse, culturelle, caritative ou autres, et « les pouvoirs privés transnationaux » de nature économique, que ce soient les syndicats ou les entreprises multinationales ».*³⁵

Il pense que cette présentation présente quelques difficultés quant à notre problématique de définition de l'objet relations internationales, à partir de ses acteurs :

*« Le jeu de ce type d'acteur, sur la scène internationale, étant indirect, on ne peut identifier leur dimension spécifique d'acteur international qu'à partir du référentiel « relations internationales », qui demanderait, ainsi, à être connu au préalable. Ceci nous amène à une impasse ».*³⁶

*« La multiplicité des acteurs, le très grand nombre de comportements croisés et de jeux d'influence, amènent à conclure que l'on débouche sur des limites intrinsèques à une définition, suffisamment précise pour être pertinente, des relations internationales, dans le cadre d'un travail de théorisation ayant une capacité prédictive ».*³⁷

*« Nous en arrivons alors à la conclusion que les limites à la définition des relations internationales sont de nature conceptuelle et donc éventuellement indépassable ».*³⁸

Donc, l'opinion de M. LANG est que nous ne pouvons pas parler des relations internationales mais de la politique internationale. Même si le modèle de l'Etat européen est un modèle unique, nous n'avons pas des fonctions et des caractéristiques communes entre Etats qui structureraient les relations internationales. L'influence des « forces transnationales » est tellement forte que nous ne pouvons pas parler des relations internationales mais d'une politique internationale.

3.2 La sécurité comme le dénominateur commun des Etats

M. LANG voit des limites dans le perfectionnement de ce modèle.

³⁵ Lang BERTRAND, *Base d'une analyse prospective des relations internationales*, la thèse, CREDEP, 1998, p 104

³⁶ op.cit, p 104

³⁷ op.cit, p 105

³⁸ op.cit, p 105

« Ainsi, les limites du perfectionnement d'un modèle sont liées à la capacité de définir un nombre plus ou moins grand de caractéristiques pertinentes communes. »³⁹

Or, l'opinion des réalistes libéraux n'est pas du tout la même. Dans la première partie, nous avons vu que le principe de la souveraineté, conçu par les réalistes libéraux, n'est pas en question. En effet, c'est le principe d'organisation qui, avec l'expansion du modèle unique de l'Etat occidental, permet la structuration des relations internationales. Donc, nous avons deux éléments qui nous permettent la structuration des relations internationales. Maintenant, nous allons chercher la réponse à la question qui consiste à savoir s'il existe un principe organisateur qui structure les relations internationales.

Kenneth WALTZ a écrit :

« ...les Etats sont identiques quant aux tâches qui sont les leurs, même si leurs capacités pour remplir ces missions diffèrent. Les différences sont liées à leurs capacités, non à leurs fonctions. Les Etats accomplissent ou tentent d'accomplir des tâches qui leur sont communes à tous ; les finalités auxquelles ils aspirent sont identiques ».⁴⁰

L'Etat a homogénéisé l'espace mondial. Or, en même temps, ce monde est très hétérogène parce que les Etats sont très différents les uns des autres. Cette différence se situe aux niveaux de la taille, de l'organisation, de la puissance, de l'idéologie... Or, pour Kenneth WALTZ, la seule différence entre les Etats réside dans leur capacité de remplir ces missions. Les fonctions pour tous les Etats de n'importe quelle taille, de n'importe quelle puissance, sont les mêmes. Finalement, pour les réalistes le modèle unique de l'Etat existe.

Pour perfectionner ce modèle étatique, il faut voir qu'elle est la caractéristique commune entre ces Etats. Quel est ce petit dénominateur commun qui instaure le dialogue entre les Etats et qui structure les relations internationales ? Est-ce que tous ces Etats qui ont les mêmes fonctions mais pas les mêmes capacités de les remplir, ont un petit dénominateur commun qui permet le dialogue entre les Etats et qui structure les relations internationales ? Est-ce qu'il y a un point commun entre la France et la Croatie, entre l'Allemagne et le Bangladesh ou n'importe quel autre pays ? Ce point commun est la base pour instaurer le dialogue entre les

³⁹op.cit, p 101

Etats et pour structurer les relations internationales. Dans ce domaine, les théoriciens réalistes ont fait des grands efforts.

L'intérêt matériel comme le dénominateur commun des Etats.

Comment pouvons-nous définir la notion de l'intérêt ? D'abord, il y a l'intérêt matériel. L'intérêt matériel est facilement identifiable, c'est l'or, le territoire et tous ce qui augmente la richesse d'un Etat. Ce sont les premiers réalistes qui ont essayé de rationaliser la politique en essayant d'y appliquer des règles économiques. L'Etat peut avoir pour objectif l'intérêt matériel. D'ailleurs, très souvent, une action politique a pour objectif l'intérêt matériel. Le problème est que nous ne pouvons pas définir l'intérêt seulement comme matériel. Pour Raymond ARON, c'est une définition très étroite. Son argument est qu'il y a d'autres intérêts qui ne sont pas matériels mais qui représentent la motivation pour une action politique. L'exemple se trouve dans les guerres qui sont menées pour des raisons idéologiques. ARON pense que la notion de l'intérêt matériel ne peut pas être acceptée comme la finalité d'une action politique parce que la politique ne fonctionne pas sur des principes économiques. Il y avait des essais d'application de cette logique de l'intérêt matériel aux Etats Unis. Pendant son cours, M. ROCHE a donné un exemple et le résultat d'application de cette logique.

« Il serait aberrant d'assimiler le comportement d'un état avec celui d'une entreprise. Mac Namara a mis en place le système de « planing and budgeting » au Pentagone mais il va échouer, parce que chiffrer le coût de la sécurité nationale est impossible ».

Est-ce que nous pouvons compléter la définition de l'intérêt matériel avec celle de l'intérêt immatériel et obtenir la définition de l'intérêt général ? Le problème réside dans l'identification de l'intérêt immatériel. En effet, les réalistes ne veulent pas entrer dans la vie interne d'un Etat. Cette identification est encore plus difficile. Les réalistes ne veulent pas franchir la ligne entre interne et externe. Pour eux, l'Etat est une boîte noire dans laquelle se trouve une alchimie de transformation de l'intérêt individuel en intérêt général. Ils ne s'intéressent qu'au résultat de cette alchimie interne de l'Etat qu'est l'intérêt général. Or, penser que l'intérêt général est d'une nature matérielle sera une faute parce qu'un important nombre de guerres a été mené pour des intérêts immatériels. Autrement dit, la notion d'intérêt général est difficile à définir.

Il faut donc accepter que l'intérêt soit partout mais en même temps nous ne pouvons mener une politique raisonnable sur la base de l'intérêt. C'est une notion qui s'impose mais qui est en même temps confuse.

La puissance comme le dénominateur commun des Etats.

Après le premier échec, les réalistes ont continué à chercher ce dénominateur commun de tous les Etats. Cette fois ils ont essayé avec la puissance. La base de cet essai est l'idée que la finalité d'une action politique de l'Etat est l'augmentation de sa puissance. Or, cette fois, le problème est la définition de la notion de puissance. Qu'est-ce que cette puissance ? Dans la tentative de définir la puissance, il existe plusieurs approches. Les premiers réalistes ont pensé la puissance d'une manière agrégative. Autrement dit, pour eux la puissance est une accumulation des critères. Les premières définitions qui avaient un grand nombre de critères ont fait la confusion entre les notions de force et de puissance. Finalement, ARON a réussi à simplifier cette définition et à faire la différence entre la force et la puissance. D'abord, il a réduit le nombre des critères à quatre. Ces quatre critères sont donc :

- l'espace de l'unité politique ;
- les matériaux disponibles et les savoirs qui permettent de les transformer en armes ;
- le nombre des hommes et l'art de les transformer en soldats ;
- la capacité d'une action collective.

En effet, il s'agit de la force. Pour qu'il y ait puissance il faut la volonté. La puissance et la relation entre les hommes où les uns essaient d'imposer leur volonté aux autres. Cette définition de la puissance selon ARON est très militaire. Le problème que Raymond ARON pose est que la puissance est en même temps un moyen et la finalité d'une action politique.

Mais nous pouvons aussi tenter une autre approche pour définir la puissance. C'est une approche désagrégative de KENEDI. Il a défini la puissance avec plusieurs échiquiers qui sont militaire, politique, économique, financier... Dans cette compréhension de la puissance, il est très important avoir un équilibre entre les différents échiquiers. Si nous sommes très forts au niveau militaire ce peut être contra productif dans le domaine économique.

Dans les années 90, nous avons l'apparition de la notion de « soft power ». Le père de cette notion est Joseph NAY. Il a pensé que dans cette période « hard power » n'était pas facile à utiliser. Il est beaucoup plus facile utiliser le « soft power » ou, autrement dit, la langue, la

culture, l'idée, les valeurs etc. Cela montre que nous n'avons pas encore une définition complète de la puissance.

Ce modèle est encore mieux formalisé avec « la puissance structurelle » qui a quatre piliers de puissance :

- la structure de sécurité- la capacité d'offrir, de refuser ou de menacer la sécurité
- la structure financière- la capacité d'offrir, de refuser ou de demander des crédits ;
- la structure de production- la capacité de déterminer la localisation, le mode et le contenu de la production manufacturière
- la structure du savoir- la capacité d'influencer les idées et les croyances

Dans la conjonction de ces quatre piliers, nous avons la naissance d'une puissance structurelle. Cette grille de lecture était d'actualité jusqu'à la fin des années 90. Aujourd'hui nous parlons de la puissance dans le sens de la définition agrégative.

En conclusion, nous pouvons dire que la définition de la puissance est changeante. Nous avons une évolution de cette notion et finalement, nous ne parvenons pas à la saisir. La puissance est la référence sur la scène internationale. Or, c'est une notion imprécise. Nous nous sommes efforcés d'améliorer la compréhension de la notion de puissance internationale. Nous n'avons cependant, pas réussi à la définir suffisamment précisément et elle reste le moyen et la fin de la politique internationale. Pour la structuration des relations internationales, nous cherchons le petit dénominateur commun qui structure les relations internationales.

La sécurité comme la finalité de l'action politique.

La sécurité est-elle le dénominateur commun entre Etats ? Est-ce que dans la sécurité nous avons finalement un facteur d'homogénéisation entre les souverainetés, un facteur qui nous donne la base d'un dialogue entre les Etats ?

Raymond ARON a considéré que l'insécurité est le dénominateur commun de tous les Etats et que c'est par rapport à l'insécurité que le dialogue entre les Etats peut s'instaurer. Mais ce n'est pas ARON qui a défini la notion de la sécurité. En effet, la notion de la sécurité est très difficile à définir. Quand même, nous pouvons dire que chaque Etat de n'importe quelle taille,

de n'importe qu'elle puissance et de n'importe quelle ambition ait comme le souci la préservation. Autrement dit la survie.

Or, il semble qu'aujourd'hui la sécurité est le référentiel commun des Etats parce que chaque individu ou l'unité politique a pour objet de produire la sécurité. Donc, pour comprendre le dialogue entre les Etats il faut avoir à l'esprit que la sécurité est le référentiel de ces dialogues. Le premier qui s'efforce de définir la notion de sécurité est Barry BUZAN. La question qui s'est posée a été de savoir ce qu'est la sécurité. Pour répondre à cette question qui n'est pas du tout facile, BUZAN a procédé d'une manière méthodique. Il a essayé de la définir selon trois niveaux :

- au niveau intérieur de l'Etat ;
- au niveau des relations internationales ;
- au niveau de la société internationale.

Quand il s'agit de la sécurité au niveau de l'Etat, nous pouvons constater qu'elle est bien assurée dans les Etats démocratiques. Il est évident que cette question de l'insécurité est très actuelle dans les pays occidentaux. Il y a des événements qui parfois mettent en question la sécurité des citoyens. Or, de toute façon, il faut avouer qu'en Occident la sécurité est bien assurée.

Par contre, dans les Etats faibles, l'insécurité est beaucoup plus présente. En effet, les organismes de sécurité, la police, l'armée ou encore la gendarmerie qui, d'après le pacte social, doivent assurer la sécurité, sont les premières sources de l'insécurité. Finalement, le pacte social est en question. Ces organismes sont la première menace pour la sécurité parce qu'ils travaillent au profit de différents intérêts privés.

En conclusion, nous pouvons dire que, dans les différents types d'Etats, le sens de la notion de sécurité a une signification très variable. Donc, comme l'étude le montre, nous ne pouvons pas trouver une définition universelle de la sécurité. Le deuxième niveau est celui des relations internationales.

D'après M. BUZAN, la notion de sécurité est différente suivant les différentes régions géographiques. Pour expliquer cela, nous allons montrer les différences qui existent entre la sécurité dans l'hémisphère Nord et celle de l'hémisphère Sud. Nous pouvons considérer que l'hémisphère Nord est une région industrialisée. Dans les régions industrialisées, les relations inter étatiques sont de moins en moins violentes. Nous pouvons considérer qu'il y a une loi

tendancielle à la réduction de la force employée dans les conflits. Un bon exemple est offert par les alliances. L'OTAN est une communauté de sécurité pour laquelle la guerre a disparu comme moyen privilégié de résolution des conflits. En fait, nous pouvons constater qu'il n'y a plus de risque de conflit armé entre les Etats qui sont membres de cette alliance.

Nous avons encore là une notion très importante qui est la complexité de la sécurité. C'est une notion qui est apparue comme le résultat des relations entre les différentes alliances. Un bon exemple est la crise des euromissiles en 1983. Les tensions étaient tellement fortes que la guerre entre les deux blocs était très possible. Or, les deux blocs opposés avaient les mêmes intérêts au niveau de la sécurité. Nous avons constaté l'apparition d'un complexe de la sécurité. La raison était que la sécurité des uns dépendait de la sécurité des autres.

En conclusion, nous pouvons dire que, dans l'hémisphère Nord, les relations entre les Etats sont relativement pacifiées. La politique internationale n'est plus une politique des réalistes classiques, une politique dans laquelle les Etats défendent une position égoïste. Il y a une maturation de la politique internationale. Dans des autres régions, ce n'est pas la même chose. Dans l'hémisphère Sud, nous pouvons voir que l'insécurité est beaucoup plus présente. L'insécurité interne représente la cause de l'insécurité entre les Etats. Dans son cours M. ROCHE a développé l'exemple de l'Argentine et de la guerre des Malouines. En effet, dans ce cas précis, l'instabilité du pouvoir politique a conduit à la guerre. Le deuxième exemple est celui des tensions entre la Colombie et le Venezuela. D'un côté, nous avons l'impossibilité d'établir une politique « maturée » dans les relations internationales et de l'autre côté, en plus de cette faiblesse, nous avons des problèmes internes des Etats qui multiplient les causes de l'insécurité.

Ainsi, à cause des différentes significations de la sécurité dans les différentes régions du monde, il n'est pas possible de définir cette notion au niveau des relations internationales.

A la fin de son approche méthodique, M. BUZAN constate que de la définition de la notion de sécurité doit être pensée à un niveau plus global. La sécurité ne se réduit pas seulement à la question militaire. Il faut parler de la sécurité économique, juridique, énergétique, environnementale, culturelle, la sécurité en matière du droit de l'homme... Pour appréhender la sécurité à l'échelle de la planète, il va utiliser un concept à cinq piliers :

- diplomatico-stratégique classique ;
- économique ;
- environnemental ;
- culturel ;
- droits de l'homme.

Cette approche est une approche sociétale de la sécurité. Finalement, la sécurité est définie comme « la sécurité sociétale ». Depuis 1987, cette conception va être utilisée par l'O.N.U. Le résultat de cette définition montre qu'il n'est pas possible de dissocier la sécurité militaire des autres aspects de la sécurité. Ce n'est pas seulement l'instrument du maintien de la paix que nous utilisons pour la résolution des problèmes. Nous avons aujourd'hui des moyens beaucoup plus diversifiés qu'autrefois. La sécurité est partout parce que l'insécurité et la violence sont partout. La sécurité est partout et nous ne pensons pas qu'elle est réservée seulement à une approche militaire. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour penser la sécurité de façon plus globale.

Avec la constatation que nous ne pouvons pas trouver les fonctions et les caractéristiques communes des Etats, M. LANG arrête son analyse du modèle étatique. Pour lui, la possibilité de perfectionner ce modèle n'existe pas. Finalement, il abandonne l'idée que la structuration des relations internationales est possible à partir de l'Etat comme acteur des relations internationales. Il pense que les relations internationales sont composées de flux qui ne proviennent pas seulement des Etats mais également des organisations internationales et des forces transnationales. L'identification précise de ces flux n'est pas possible. Finalement, il pense que nous ne pouvons pas parler des relations internationales mais d'une « politique internationale ».

Les réalistes libéraux ne sont pas d'accord avec cette opinion. Ils pensent que la structuration des relations internationales est possible à partir de l'Etat comme acteur principal des relations internationales. Pour eux, il y a un petit dénominateur commun pour tous les Etats. Un petit dénominateur qui structure les relations internationales. Ils l'ont trouvé dans la sécurité définie comme la « sécurité sociétale ». Leur argument est que l'insécurité et la violence sont partout. Dans cet environnement, le but final de chaque Etat est la survie. La condition pour survivre est que tous les moyens disponibles soient mis en œuvre pour penser la sécurité. La sécurité représente la finalité de l'action politique de l'Etat qui structure les

relations internationales. Dans ces conditions, le perfectionnement du modèle étatique est possible.

La conduite diplomatico-stratégique.

M. LANG s'est arrêté dans son analyse en disant que les relations internationales n'existent pas et qu'il y a une politique internationale. Or, les réalistes libéraux ont trouvé ce petit dénominateur commun de chaque Etat dans la sécurité. Dans la « sécurité sociétale ». La sécurité, comme but final de l'action politique, structure les relations internationales. La sécurité est le langage commun pour les Etats qui permet la définition de l'instrument du dialogue qu'est « la conduite diplomatico-stratégique ».

Les diplomates et les soldats sont les symboles des relations internationales. En effet, les relations internationales s'expriment au travers de ces personnages symboliques. Le problème est que le dialogue qui s'établit n'est jamais un dialogue raisonnable et rationnel. Le but des réalistes est que ce dialogue devienne plus rationnel et que la raison l'emporte sur la passion. Les instruments de la conduite diplomatico-stratégique sont la diplomatie et la guerre. La diplomatie est un instrument de concertation et, en même temps, un instrument qui « instrumentalise » l'emploi de la force. La mission de la diplomatie est de pacifier pour entériner les rapports de force.

D'après CLAUSEWITZ, la guerre est la violence absolue. C'est la raison pour laquelle la guerre doit être soumise à l'autorité politique. Selon les réalistes, la guerre est nécessaire pour dissuader les manifestations de la force. Cette approche dialectique permet d'éloigner ce risque de recours à la manifestation de la violence. Il n'y a pas d'autre alternative pour une pacification durable. Pendant la guerre, il n'y a pas de limite à l'usage de la violence et c'est pour cela que les Etats vont devenir raisonnables.

La société internationale.

Pour les réalistes, la guerre reste nécessaire. Pour les réalistes libéraux, il y a toujours un risque de guerre, mais, malgré ce risque, il reste un lien social qui relie la vie internationale. Les Etats ne sont plus les gladiateurs qui se battent dans la jungle absolue de l'état de nature. Il y a, entre les Etats, une anarchie tempérée. Les réalistes libéraux ont qualifié cet

environnement de société internationale. En effet, c'est un ensemble de communautés qui se sont regroupées volontairement. Ce sont les Etats qui ont choisi eux même d'institutionnaliser leur rapport. En même temps, les relations entre les Etats se sont multipliées. Ce n'est pas seulement le commerce qui représente cette relation, mais aussi les relations juridiques et politiques. Avec ces deux relations, la guerre tend à disparaître de la scène internationale. Elle n'est plus un moyen normal pour régler des contraires. En effet, une accumulation des moyens et des mécanismes d'ordre juridique et d'ordre politique de règlement des différends fait reculer la guerre qui pourrait alors, en partie, disparaître de la scène internationale.

CONCLUSION

En défendant la position des transnationalistes, M. LANG met en question le principe de la souveraineté de l'Etat. En effet, il met en question la souveraineté des réalistes classiques. Or, les premiers réalistes avaient une vision très absolutiste de la souveraineté. Pour Raymond ARON, le problème est qu'il n'y a pas d'alternative à cette conception de la souveraineté. Il aimerait bien qu'il y ait une alternative et une possibilité d'avoir une souveraineté moins rigide, mais il n'arrive pas à concevoir un tel modèle. Or, le réalisme libéral a trouvé la solution. Seulement, une approche dialectique de la souveraineté est acceptable. L'approche dialectique est celle dont la flexibilité de la souveraineté est la possibilité d'être efficace dans la résolution des problèmes. Elle n'est pas figée comme dans la théorie des premiers réalistes et elle devient un élément évolutif. Avec cette compréhension de la souveraineté des Etats, nous pouvons donner sa chance au modèle étatique pour survivre aux épreuves de la situation actuelle dans le monde. Le résultat est que la souveraineté reste la notion centrale pour penser la vie internationale. Elle reste le principe d'organisation de la vie internationale. Elle représente ce principe qui permet la structuration de la vie internationale. Si nous avons toujours la même base pour penser la vie internationale, c'est parce que la souveraineté est un élément qui supporte les contradictions et qui permet à la société d'avancer. La souplesse de cette notion a permis à l'Etat de s'adapter, de changer de nature dans le temps et de rester la base du système international contemporain. Les réalistes libéraux sont d'accord avec l'idée que l'Etat, aujourd'hui, est différent de l'Etat qui existait dans les années cinquante. Ils sont d'accord avec les transnationalistes qui pensent que l'Etat d'aujourd'hui a des prérogatives réduites. Mais malgré tout, et, grâce au caractère souple de la souveraineté, l'Etat reste l'acteur de l'organisation du monde. Autrement dit, la souveraineté de l'Etat, comme le principe d'organisation de la vie internationale, n'est pas remise en question. Les réalistes libéraux ne raisonnent pas en terme de monde « post moderne », « post national », mais ils continuent à raisonner en terme classique. Finalement, la souveraineté relative permet la structuration des relations internationales et l'Etat est suffisamment identifiable comme acteur principal des relations internationales.

M. LANG conteste l'existence d'un modèle unique de l'Etat occidental. Pour lui, ce modèle n'est pas applicable à un large éventail de pays et surtout aux pays où la relation entre l'Etat et la nation n'existe pas. Certains Etats sont mêmes en péril parce qu'ils ne peuvent pas fonctionner sur la base du modèle de l'Etat occidental. Il constate également que, même si ce

modèle unique s'est répandu partout dans le monde, nous assistons aujourd'hui à sa détérioration importante. En même temps, les citoyens favorisent les forces transnationales qui contournent les institutions étatiques. Pour lui, la structuration des relations internationales, à partir d'un modèle unique de l'Etat occidental, n'est pas possible. Il faut parler d'un « phénomène étatique ». « L'Etat acteur » n'existe pas. Pour les réalistes libéraux, le modèle unique de l'Etat occidental propagé dans le monde entier existe. Selon eux, il s'est propagé grâce à la clôture de l'espace qui ne permet pas la cohabitation de plusieurs systèmes politiques. En même temps, cette expansion a été effectuée parce que le modèle étatique a fonctionné contrairement aux alternatives. Ce modèle ne fonctionne pas toujours et partout d'une manière parfaite mais il fonctionne. Selon les réalistes libéraux nous ne pouvons pas parler d'un « phénomène étatique ». L'Etat est acteur principal des relations internationales. La propagation du modèle unique de l'Etat occidental dans le monde entier permet la structuration des relations internationales. Autrement dit le modèle de l'Etat occidental n'est pas dépassé mais il est toujours actuel.

Avec la constatation que nous ne pouvons pas trouver les fonctions et les caractéristiques communes des Etats, M. LANG arrête son analyse du modèle étatique. Pour lui, la possibilité de perfectionner ce modèle n'existe pas. Finalement, il abandonne l'idée que la structuration des relations internationales est possible à partir de l'Etat comme acteur des relations internationales. Il pense que les relations internationales sont composées des flux qui ne proviennent pas seulement des Etats mais également des organisations internationales et des forces transnationales. L'identification précise de ces flux n'est pas possible. Finalement, il pense que nous ne pouvons pas parler des relations internationales mais d'une « politique internationale ». Les réalistes libéraux ne sont pas d'accord avec cette opinion. Ils pensent que la structuration des relations internationales est possible à partir de l'Etat comme acteur principal des relations internationales. Pour eux, il y a un petit dénominateur commun pour tous les Etats. Un petit dénominateur qui structure les relations internationales. Ils l'ont trouvé dans la sécurité définie comme la « sécurité sociétale ». Leur argument est que l'insécurité et la violence sont partout. Dans cet environnement, le but final de chaque Etat est la survie. La condition pour survivre est que tous les moyens disponibles soient mis en œuvre pour penser la sécurité. La sécurité représente la finalité de l'action politique de l'Etat qui structure les relations internationales. Dans ces conditions, le perfectionnement du modèle étatique est possible.

La sécurité, comme langage commun pour les Etats, permet la définition de l'instrument du dialogue qu'est « la conduite diplomatico-stratégique ». Les diplomates et les soldats sont les symboles des relations internationales. Les instruments de la conduite diplomatico-stratégique sont la diplomatie et la guerre. La diplomatie est un instrument de concertation et, en même temps, un instrument qui « instrumentalise » l'emploi de la force. La mission de la diplomatie est de pacifier pour entériner les rapports de force. La guerre reste toujours possible. L'approche dialectique permet d'éloigner ce risque de recours à la manifestation de la violence. Il n'y a pas d'autre alternative pour une pacification durable. Pendant la guerre, il n'y a pas de limite à l'usage de la violence et c'est pour cela que les Etats vont devenir raisonnables.

Pour les réalistes, la guerre reste nécessaire. Pour les réalistes libéraux, il y a toujours un risque de guerre, mais, malgré ce risque, il reste un lien social qui relie la vie internationale. Les Etats ne sont plus les gladiateurs qui se battent dans la jungle absolue de l'état de nature. Il y a, entre les Etats, une anarchie tempérée. Les réalistes libéraux ont qualifié cet environnement comme la société internationale. En effet, c'est un ensemble de communautés qui se sont regroupées volontairement. Ce sont les Etats qui ont choisi, eux même, d'institutionnaliser leurs rapports. En même temps, les relations entre les Etats se sont multipliées. Ce n'est pas seulement le commerce qui représente cette relation, mais aussi les relations juridiques et politiques. Avec ces deux relations, la guerre tend à disparaître de la scène internationale. Elle n'est plus un moyen normal pour régler des différends. En effet, une accumulation des moyens et des mécanismes, d'ordre juridique et d'ordre politique, de règlement des différents conflits fait reculer la guerre qui pourrait alors, en partie, disparaître de la scène internationale.

Finalement, pour les réalistes libéraux, l'Etat reste l'acteur principal de la vie internationale qui structure les relations internationales. Avec cette approche indirecte, les réalistes libéraux n'ont pas réussi à définir l'objet des relations internationales. Or, ils ont réussi à perfectionner l'instrument qui nous permet de comprendre et d'expliquer les différents événements politiques parmi lesquels la crise internationale prend une position très importante. Dans la théorie des relations internationales, nous avons maintenant un instrument qui peut servir de base pour penser le monde contemporain.

BIBLIOGRAPHIE

- LANG Bertrand, « Base d'une analyse prospective des relations internationales », thèse, 1998
- ROCHE Jean-Jacques, *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, Collection « Manuel », 2^{ème} édition, 2001
- ROCHE Jean-Jacques, *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, Collection Clef, 4^{ème} édition, 2001
- COLARD Daniel , *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Collection U, 8^{ème} édition, 1999
- Von CLAUSEWITZ Karl, *Vom kriege*, Zagreb, Biblioteka prirucnici, 1997
- ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Collection « Liberté de l'esprit », 1962
- MACHIAVELLI Niccolo, *Il principe*, Biblioteka klasici, Zagreb, 1998

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
---------------------	----------

PREMIERE PARTIE

1. L'Etat est-il suffisamment identifiable pour être acteur principal des relations internationales ?

1.1 Le principe de la souveraineté en question ?	3
1.2 La souveraineté relative des réalistes libéraux	5
La relativité de la souveraineté dans le pacte social d'origine	5
La relativité des éléments constitutifs de la souveraineté	6
1.3 Les prérogatives internationales de la souveraineté	10
La souveraineté une notion dissymétrique et paradoxale	10
Le principe de l'égalité juridique et de réciprocité	11
Le principe de l'équité	11
La souveraineté, le principe abstrait	12
1.4 La souveraineté relative le principe qui permet la structuration des relations internationales	13

DEUXIEME PARTIE

2. Le modèle d'Etat européen est-il dépassé ?

2.1 La contestation du modèle unique de l'Etat	14
2.2 L'expansion du modèle unique de l'Etat occidental	18
La clôture de l'espace	18

L'expansion du modèle unique de l'Etat occidental	19
2.3 Pourquoi l'Etat a-il un rôle central dans les relations internationales ?	23
L'État est le meilleur facteur d'adaptation de la société à son environnement	23
L'Etat est le meilleur rempart contre l'insécurité	24
L'Etat est le meilleur répartiteur de l'espace	26
2.4 Le modèle de l'Etat occidental toujours actuel	26

TROISIEME PARTIE

3. Le perfectionnement du modèle étatique

3.1 Impossibilité de perfectionner le modèle étatique d'après M. LANG	28
3.2 La sécurité comme le dénominateur commun des Etats qui structure les relations internationales	31
L'intérêt matériel comme le petit dénominateur commun des Etats	33
La puissance comme le petit dénominateur commun des Etats	34
La sécurité comme la finalité de l'action politique	35
La conduite diplomatico-stratégique	39
La société internationale	40
CONCLUSION	41